

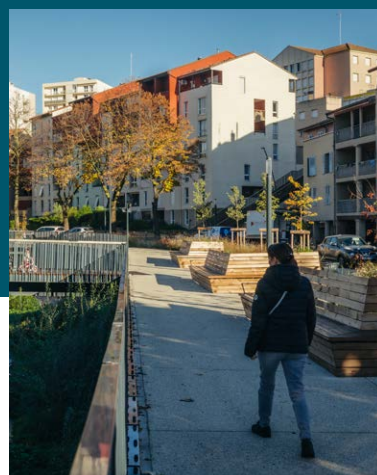
Les infrastructures

→ au service du développement
des territoires et de la qualité
de vie des habitants



Routes, réseaux, éclairage, ouvrages : les infrastructures sont le socle concret du quotidien des habitants. Elles conditionnent la sécurité, l'accès aux services, aux soins, l'activité économique et la capacité des territoires à faire face aux aléas climatiques. Investir dans les infrastructures, c'est entretenir un patrimoine, sécuriser les usages, améliorer le cadre de vie, anticiper plutôt que réparer, et faire des choix budgétaires responsables sur le long terme.

Ce mémento propose des repères simples, opérationnels et directement actionnables, durant le nouveau mandat municipal.



→ Faire de l'investissement dans les infrastructures une priorité de son mandat

01

Faire de l'investissement dans les infrastructures une priorité de son mandat

02

Identifier les ressources et leviers pour financer et optimiser ses projets d'infrastructure

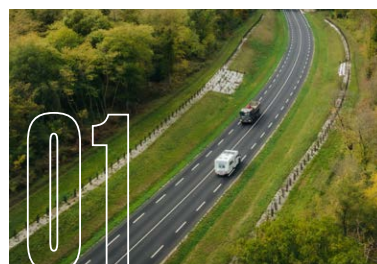
03

Associer les habitants et parties prenantes pour des chantiers mieux acceptés



10 PROPOSITIONS pour un mandat utile et responsable

→ **Faire des infrastructures une priorité de mandat, c'est arbitrer, programmer et anticiper pour entretenir son patrimoine et aménager durablement le territoire.**



MOBILITÉS

Prioriser l'entretien et la maintenance des routes et des ponts

Mettre en place une politique pluriannuelle d'entretien du patrimoine routier et investir dans l'entretien de la voirie et des ouvrages permettent de préserver le patrimoine de la collectivité. Cela permet également de réduire l'impact environnemental de la construction et de diminuer la « dette grise » (selon le CEREMA : concernant la route, 1 euro non investi aujourd'hui, coûtera entre 6 et 8 euros sur une durée de 30 ans).



MOBILITÉS

Développer l'intermodalité au service de tous les trajets du quotidien

Le développement de l'intermodalité permet de garantir une circulation plus apaisée, plus fluide pour toutes les solutions de mobilités : automobilistes, cyclistes et piétons.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Investir dans des infrastructures qui protègent des aléas climatiques

Face au changement climatique, les collectivités doivent appréhender leurs projets d'aménagement en associant les espaces verts, la voirie et la gestion des espaces : renforcement des digues contre la montée des eaux, revêtements à fort albedo pour lutter contre les fortes chaleurs, renaturation des espaces, développement de réseaux d'eau résilients...



SANTÉ / SÉCURITÉ

Organiser des chantiers sûrs et respectueux des usagers

Information des riverains, gestion des flux, prévention des risques et coordination des intervenants : un chantier bien préparé garantit la sécurité des travailleurs comme celle des habitants.



ÉNERGIES

Développer les infrastructures d'énergies locales

Éolien, solaire, réseaux de chaleur ou solutions d'auto-consommation : investir dans les énergies locales sécurise l'approvisionnement, réduit la dépendance aux énergies fossiles et stabilise les coûts à moyen et long terme.



ÉNERGIES

Moderniser l'éclairage public

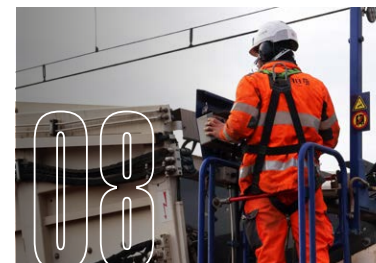
Remplacer les équipements par des dispositifs plus performants et intelligents permet de réduire la consommation d'énergie, de maîtriser les dépenses et d'améliorer la sécurité du quotidien.



NUMÉRIQUE

Assurer une couverture numérique performante

Une connectivité de qualité est un facteur clé d'attractivité pour les entreprises, les services publics, les établissements scolaires et l'accès des habitants aux services essentiels.



ÉCONOMIE LOCALE

Faire de la commande publique un levier de développement local

Les projets d'infrastructure constituent un levier efficace d'attractivité des territoires. À travers les différents outils de la commande publique, la collectivité à la capacité de valoriser les savoir-faire et de renforcer l'emploi durable et non délocalisable.



EAU

Entretien et renouveler les réseaux d'eau et d'assainissement

Mettre en place une vraie gestion patrimoniale des réseaux permet d'économiser une ressource précieuse, de préserver les milieux, d'abaisser les coûts à long terme et de renforcer la résilience du service.



EAU

Anticiper et mieux maîtriser les eaux pluviales

Avec la multiplication des épisodes climatiques violents, il est essentiel d'adapter le territoire pour mieux gérer les eaux pluviales par des infrastructures plus résilientes, notamment par des aménagements perméables / imperméables, associés à des dispositifs de gestion de l'eau.

4 RECOMMANDATIONS pour bien débuter son mandat

→ FAIRE DES 100 PREMIERS JOURS UN TEMPS D'ACTIONS

DIAGNOSTIQUER

- **Voirie et ouvrages** : état, sécurité, points noirs
- **Réseau d'eau** : fuites, pression, cartographie
- **Infrastructures et éclairage** : consommations, vétusté

SE FIXER DES OBJECTIFS ET PROGRAMMER

- **Entretien préventif planifié*** et entretien curatif
- **Investissements** prioritaires phasés
- Intégration des **enjeux climatiques**

ORGANISER

- **Gouvernance efficiente** des projets
- **Coordination** des réseaux et des concessionnaires
- **Communication** transparente auprès des citoyens

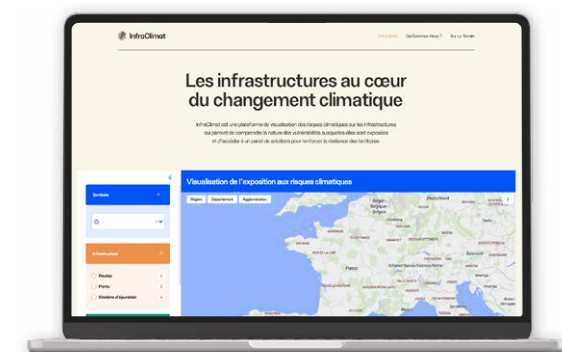
* L'entretien préventif est défini comme l'ensemble des interventions réalisées avant que les dégradations n'atteignent une gravité pouvant mettre en cause la conservation de la chaussée, la sécurité et le confort des usagers, et l'intégrité de la couche de surface (rapport sénatorial du 8 mars 2017).

→ ÉTABLIR UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Avant toute programmation de travaux, il est essentiel de disposer d'un diagnostic objectif du territoire, portant à la fois sur l'état des infrastructures existantes et sur leur exposition aux risques climatiques. La Fédération Nationale des Travaux Publics met à disposition des élus deux outils pour objectiver cette analyse :

INFRACLIMAT

- La plateforme de visualisation des risques climatiques sur les infrastructures.



- Rendez-vous sur le site infraclimat.com



DES FICHES DÉPARTEMENTALES

- Un panorama stratégique sur l'état des infrastructures par département.
- Téléchargez les fiches sur fntp.fr/ameliorer-les-infrastructures-des-fiches-par-departement/



À RETROUVER ÉGALEMENT, SUR LEUR SITE

- Les ressources mises à disposition par les syndicats de spécialités de la FNTP, ainsi que celles de l'ADEME et du CEREMA, pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire.

→ PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES CHANTIERS

Les enjeux environnementaux liés aux chantiers doivent être intégrés suffisamment en amont et être définis objectivement en fonction des besoins. Pour cela, la Fédération Nationale des Travaux Publics met à disposition de la maîtrise d'ouvrage publique l'éco-comparateur SEVE-TP qui permet de calculer l'empreinte environnementale des solutions techniques des projets auxquels les collectivités peuvent avoir recours dans le cadre de leurs appels d'offres. Il permet également aux entreprises de travaux publics de proposer des variantes environnementales lorsque le marché le permet. L'outil est référencé sur la plateforme achats-durables.gouv.fr du gouvernement.



- Pour en savoir plus, rendez-vous sur seve-tp.com



→ IDENTIFIER LE BON NIVEAU DE DÉCISION ET DE RESPONSABILITÉ DES PROJETS

BLOC COMMUNAL (Commune + Intercommunalité)

- Voirie communale & communautaire
- Eau potable (réseaux, usines)
- Assainissement & eaux pluviales
- GEMAPI (digues, cours d'eau)
- Énergies locales (éclairage, IRVE, ENR)

DÉPARTEMENT

- Routes départementales
- Ouvrages d'art
- Modernisation & entretien lourd
- Soutien technique et financier aux communes

RÉGION

- Transports régional (TER)
- Grands projets d'infrastructures
- SRADDET & planification énergétique
- Fonds européens & cofinancements
- Routes mises à disposition

- Retrouvez plus de détails sur le site de la Direction générale des collectivités locales : collectivites-locales.gouv.fr/files/files/3.%20Animer%20les%20territoires/Tableau%20réparation%20des%20compétences_actualisation%20au%2020220825.pdf



→ Identifier les ressources et leviers pour financer et optimiser ses projets d'infrastructure

Les principales sources de financement et leviers d'optimisation des projets

→ Financer un projet d'infrastructure repose sur la combinaison de plusieurs ressources et leviers, identifiés et sécurisés en amont, dans le respect du Code de la commande publique.



Les ressources propres de la collectivité

Les ressources propres constituent la base de tout projet d'infrastructure. Elles traduisent **l'engagement politique de la collectivité** et conditionnent l'accès aux autres financements.



L'emprunt

L'emprunt, souscrit auprès d'un établissement bancaire ou d'un organisme spécialisé, permet de **répartir dans le temps le financement** d'un investissement. Il intervient généralement en complément des ressources propres et des subventions.



Les dotations et subventions

Les communes et intercommunalités peuvent mobiliser des dotations et subventions d'investissement en fonction de leur taille et de la nature du projet.

Elles peuvent solliciter :

- **L'État** via des dotations et des dispositifs sectoriels comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les communes rurales et certaines intercommunalités, la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) pour l'ensemble des communes et intercommunalités, ainsi que le Fonds Vert pour les projets d'adaptation au changement climatique.
- **L'Union européenne** via des fonds tels que le FEDER, le FEADER, et d'autres programmes spécifiques.
- **Les Conseils Départementaux** et Régionaux selon leurs compétences et priorités territoriales.
- Les agences et établissements publics comme **l'ADEME** et le **CEREMA** peuvent accompagner certains projets.

→ Les dispositifs disponibles sont à retrouver sur la plateforme aides-territoires.beta.gouv.fr



Autres leviers financiers

- **Mutualisation** : certains projets peuvent être portés ou cofinancés à plusieurs niveaux (communes, intercommunalité, syndicats, Conseil Départementaux, Conseils Régionaux).
- **Ingénierie financière et technique** : AMO, MOE, Agences Techniques Départementales (ATD) ou ingénieries privées peuvent accompagner la collectivité dans le montage, la sécurisation et l'optimisation du projet.
- **Commande publique** : en utilisant les leviers adaptés (sourcing, procédures simplifiées de passation des marchés, marchés globaux de performance...) et en veillant au respect des délais de paiement.

3 RECOMMANDATIONS pour des chantiers bien financés

→ LES PIÈGES À ÉVITER

- Compter sur une **seule ressource** financière.
- Lancer le projet avant d'avoir **sécurisé** les **financements**.
- **Sous-estimer** les coûts du projet.
- Négliger l'**ingénierie** et les **études**.
- **Oublier l'entretien** dans la trajectoire financière.
- **Omettre de transmettre** l'ensemble des **études préalables** aux entreprises candidates.

→ RESPECTER LES DÉLAIS DE PAIEMENT ET PRÉSERVER LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES : UNE NÉCESSITÉ POUR LA BONNE RÉALISATION DES PROJETS

Le respect des délais de paiement est un enjeu majeur pour les entreprises de travaux publics, en particulier les PME et TPE qui interviennent sur les chantiers. Les **retards de paiement détériorent la relation de confiance** avec les entreprises et fragilisent leur trésorerie, avec des conséquences directes sur l'emploi local, l'investissement et la pérennité de leur activité. En outre, la protection de la trésorerie des entreprises tout au long de l'exécution d'un projet par l'application de bonnes pratiques en matière d'avances, d'actualisation ou de révision des prix et de retenue de garantie est aussi fondamentale.

Dans un contexte de fortes fluctuations des prix des matières premières et de l'énergie depuis la crise ukrainienne de 2022 et au regard du contexte géopolitique mondial, il est recommandé d'intégrer des formules de révision des prix dans les marchés publics et de recourir aux index TP adaptés aux travaux concernés (hors index TP 01 qui n'est que purement statistique).

→ Téléchargez le livret *Bonnes pratiques de paiement dans les marchés de travaux et trésorerie des entreprises* sur fntp.fr/delais-de-paiement-dans-la-commande-publique/



→ LE MARCHÉ DE « GRÉ À GRÉ » DE TRAVAUX : AGIR VITE DANS UN CADRE SÉCURISÉ

Pérennisé depuis le 1^{er} janvier 2026, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux est fixé à 100 000 euros HT. Il constitue un **levier majeur d'accès à la commande publique** pour les TPE et PME, et de

simplification administrative générant un gain de temps considérable pour les services des collectivités, dans le respect des règles de la commande publique.



→ Associer les habitants et parties prenantes pour des chantiers mieux acceptés

Les bonnes pratiques pour améliorer l'acceptabilité de ses projets

→ Un chantier réussi ne se mesure pas seulement à la qualité des travaux, mais aussi à la manière dont il est compris, accepté et vécu par les habitants et les acteurs du territoire.



Avant le chantier

- Informer clairement sur les **objectifs** du projet, les **bénéfices** attendus (sécurité, confort, durabilité, économies) et les **impacts temporaires** (circulation, stationnement, bruit).
- Diffuser un **calendrier lisible** et un plan de circulation compréhensible par tous.
- Organiser, si nécessaire, une **réunion publique** (commerçants, riverains, acteurs locaux).
- Mettre en place une **signalétique de chantier** explicative (panneaux, QR code).



Pendant le chantier

- **Réduire les nuisances** : bruit (horaires adaptés), poussière (arrosage, nettoyage), éclairage (extinction hors horaires de chantier), propreté des abords...
- Maintenir ou adapter les **accès aux riverains**, commerces, livraisons, services d'urgence...
- Mettre en place un **canal de contact unique** (mail, téléphone, référent).
- **Communiquer en cas d'imprévu** (météo, aléas techniques, décalage de planning).



Après le chantier

- Réaliser un **bilan simple** : ce qui a été fait, ce qui a changé pour les habitants, ce qui reste à suivre.
- Mettre en place un **plan d'entretien** pour pérenniser l'investissement.
- Communiquer positivement : le chantier devient une **preuve d'action publique utile**.

4 RECOMMANDATIONS pour des chantiers réussis

→ VEILLER À LA COMPLÉTUDE ET LA QUALITÉ DES DOSSIERS DE CONSULTATION

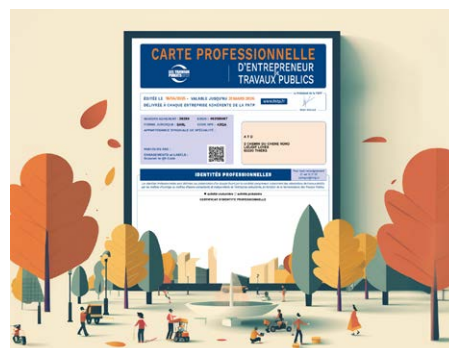
La **qualité des dossiers de consultation**, en particulier s'agissant des données d'entrée techniques (études géologiques et géotechniques de sol, diagnostics préalables, données relatives aux réseaux...), économiques (budget prévisionnel et enveloppe financière, calendrier prévisionnel de paiement...) et environnementales (études d'impact, contraintes réglementaires...) constitue un enjeu essentiel. Les données doivent être **fiables et suffisamment précises** de sorte que les offres soumises soient

cohérentes et adaptées aux besoins des collectivités, dans une logique gagnant-gagnant. Il est essentiel d'intégrer l'ensemble des éléments constitutifs du besoin dans les documents de consultation, et en particulier les emprises et espaces nécessaires au bon déroulement du chantier : installations de chantier, zones de stockage, aires de manœuvre et de retournement des camions, gestion des flux et des déchets.

→ UTILISER LES IDENTITÉS PROFESSIONNELLES (IP) DANS LES APPELS D'OFFRES DES MARCHÉS DE TRAVAUX PUBLICS

Pour s'assurer que les entreprises appelées à exécuter les marchés de travaux publics présentent les capacités technique et professionnelles requises, la Fédération Nationale des Travaux Publics met à disposition des outils de référence, fondés sur les **Identités Professionnelles (IP)**. Il est important de sélectionner les principales IP essentielles à l'exécution des travaux concernés afin de cibler les entreprises disposant du savoir-faire attendu.

→ Rendez-vous sur la page IP :
fntp.fr/themes/carte-professionnelle-ip/



→ INTÉGRER LES PROJETS DANS LA DÉMARCHE «CHANTIER FRANCHEMENT SÛR»

La sécurité sur les chantiers de travaux publics est une priorité absolue, pour les salariés comme pour les usagers et les riverains. Les dispositifs « **Chantier franchement sûr** », portés par la Fédération Nationale des Travaux Publics, et « **Route barrée** » de Routes de France, visent à renforcer la prévention des accidents en améliorant l'organisation du chantier, la signalisation, la gestion des circulations et la coactivité entre intervenants. Pour la collectivité, cela implique d'anticiper les conditions de

sécurité dès la conception du projet en définissant un cadencement des travaux et les modalités assurant **en toute sécurité** la coactivité, en veillant à des spécifications claires dans les marchés, et en soutenant une culture de prévention partagée tout au long des travaux.

→ Accédez aux ressources
Chantier franchement sûr sur
fntp.fr/la-charte-chantier-franchement-sur/



→ LES 7 ÉTAPES POUR BIEN PILOTER SON PROJET D'INFRASTRUCTURE

- **Identifier les besoins** : sécurité, continuité du service, adaptation climatique, attractivité...
- **Programmer et prioriser** : inscrire le projet dans une programmation pluriannuelle, hiérarchiser selon l'urgence et l'impact.
- **Estimer les coûts** et identifier les contraintes.
- **Financer** : identifier et combiner les ressources financières (fonds propres, subventions, emprunt).
- **Concevoir et consulter** : engager les diagnostics

techniques, économiques et environnementaux ainsi que les études préalables, et compléter les dossiers de consultation.

- **Préparer et réaliser les travaux** : organiser la logistique du chantier, coordonner les acteurs, et mettre en œuvre des mesures de sécurité pour les usagers comme pour les intervenants.

- **Réceptionner et entretenir** : livraison des ouvrages, levée des réserves, suivi et entretien dans la durée.



RETROUVEZ TOUTES LES RESSOURCES

pour vous accompagner sur fntp.fr



Fédération Nationale des Travaux Publics
3, rue de Berri - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 31 44
Contact : infos@fntp.fr

fntp.fr

